



Préavis municipal n° 18/ 2022

relatif à une demande de crédit de CHF 620'000.- concernant le remplacement et le bouclage de conduites de distributions d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de Forestallaz

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 18/ 2022 s'est réunie le 30/mai 2022 de 18h30 à 19h25 et s'est constituée comme suit :

Présences
30/05 de 18:30 – 19:25

Président	Claude Schwab	PS & Allié.e.s	x
Membres	Carole Schluchter Spori	PLR	X
	Eric Boraley	ELU	X
	Michel Aubert	PLR	X
	Alexia Weill	PLR	X
	Dolores Gédet	Vert.e.s	Excusée
	Marylène Brawand	GDI	x

Préambule

La commission s'est réunie à la salle des Mossettes (Saint-Légier) en présence de M. George, conseiller municipal, de M. Cachin, chef des travaux et de M. Gostely, du bureau Herter et Wiesmann. Un couac dans la succession d'informations différentes quant à l'heure de la convocation a empêché Mme Dolorès Gédet (Vert.e.s) de participer à la séance, ce que nous regrettons. Mme Marylène Brawand se charge du rapport.

Analyse

L'ingénieur mandaté a présenté à la commission le plan global de distribution d'eau de la nouvelle commune. C'est le même réseau qui alimente en eau potable et en défense incendie, ce qui implique des diamètres suffisant pour les conduites sur l'ensemble du réseau. La réunion des deux réseaux, jusqu'alors séparés, oblige à repenser le réseau et en particulier les bouclages nécessaires pour garantir l'approvisionnement en cas de fuite locale. Le projet vise à améliorer la capacité du réseau pour la défense incendie.



La réfection du chemin privé de l'Oroliettaz, le mauvais état des conduites ont été l'occasion de repenser le réseau de ce secteur afin d'améliorer la défense incendie du Manège de Villard (La Tour-de-Peilz) qui incombe à notre commune suite à une ancienne convention entre les communes de Blonay, Saint-Légier-La Chiésaz et La Tour-de-Peilz. Ainsi une plus grande boucle offrira un meilleur débit et offre une première étape de la réunification des réseaux de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz.

La question de la répartition des frais avec les entreprises qui partagent la fouille (Compagnie du gaz et Romande Energie) a été posée par la commission et M. Gostely a expliqué la manière usuelle de partager les coûts, cette coordination permettant à la fois de réduire les dépenses et d'éviter la succession de fouilles.

Quant à la subvention attendue de l'ECA il nous a été dit qu'il était d'usage de l'attribuer à l'amortissement du crédit d'ouvrage.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de Forestallaz ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 620'000.- ;
- De financer, le cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Blonay – St. Légier le 02.06 2022

Pour la Commission

Le Président

M. Claude Schwab

la Rapporteur

Mme Marylène Brawand